

**PROCES-VERBAL DU 27 FEVRIER 2012 POUR APPROBATION
LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2012**

SEANCE DU 27 FEVRIER 2012

L'an deux mille douze et le vingt sept février, à 18 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2012

Présents (23) : MMS F. RAYS, E. VAUCHER, M. CAPEL, C. CHAPUIS, J.P. DUHAL, M. MEGUENNI, M. PEDE, A. GRACIA, J. AMOUROUX, A. BERARDO, E. CAMPARMO, C. OLLIVIER, J.P. NICOLI, B. ODORE, F. RIVET, K. BENSADA, G. FERRER, J.M. BUONUMANO, F. RAMOS, J.F. MAS, F. SETTA, D. MASCARELLI

Excusés (06) : MMS. M. RAVEL (Procuration à C. OLLIVIER), J. CHARTON (Procuration à Y. MESNARD), E. VEDEL (Procuration à A. GRACIA), R. ALA (Procuration à K. BESNADA), L. BENKREOUANE (Procuration à B. ODORE), A.G. HENRIOT (Procuration à J.M. BUONUMANO).

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marcelle PEDE est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

~~~~~  
**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2012  
EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**

-----  
**Francis SETTA demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :**

**« Monsieur le Maire,**

**Suite à vos allégations mensongères récurrentes que ce soit dans votre petit livret -que nous assimilons au vu du contenu à un financement de campagne électorale sur les deniers publics- dans le quotidien La Provence ou même dans les réunions publiques du PLU, nous nous devons de réagir afin de rétablir une certaine transparence dont vous avez l'outrecuidance d'expliquer aux Roquevairois qu'elle fait partie de vos qualités au même titre que l'humilité.**

**Non Monsieur MESNARD, vous n'êtes pas l'initiateur des projets du restaurant scolaire de Pont-de-l'Etoile, de la crèche, du centre de secours, de la gendarmerie, de la réfection de l'ancienne école maternelle. Dans un délai d'à peine trois années, vous auriez acquis le foncier, élaboré les projets, procédé aux appels d'offre, cela relève de la fanfaronnade.**

**Vous tenez des propos déviationnistes lorsque vous dites que seulement deux logements sociaux ont été créés lors du précédent mandat. Les initiés savent pertinemment que vous et l'opposition en place, avec la complicité de l'Agglo, aviez bloqué le projet de la zone Saint-Roch par le biais de la compétence des réseaux. Vous avez privilégié vos intérêts personnels à l'intérêt de la collectivité pour des raisons électorales. Pour preuve, en 2006 l'amende pour la non production de logements sociaux avait bénéficié d'une remise car les projets étaient en cours. 45 000 € et non 100 000 €.**

**Vous promettez encore, sur votre livret, la voie de Valdonne pour 2014. C'est un mensonge électoral dont personne n'est dupe.**

**Arrêtez de vous targuer des bonnes relations que vous avez renouées avec vos partenaires institutionnels. Ils sont à ce jour mis en examen pour abus de biens sociaux et détournements de biens publics : Monsieur BELVISO, Monsieur GUERINI, Monsieur MAGGI avec qui vous avez finalisé la sulfureuse affaire du terrain du centre de secours de Roquevaire.**

**Arrêtez de dire que vous avez économisé 150 000 € sur le Centre Clément DAVID. La municipalisation du centre culturel a eu un effet désastreux sur le budget de la commune. Il suffisait de changer de**

prestataire de service si l'IFAC ne vous convenait pas et de réduire, comme vous l'avez fait, les heures périscolaires et fermer le centre le matin.

Arrêtez de mentir et de politiser toute action communale ; de vouloir avoir la main mise sur le secteur associatif ; de faire semblant de comprendre une commune que vous n'habitez pas.

Un petit peu plus de fair-play, Monsieur le Maire, me serait fort agréable ».

Monsieur le Maire :

« On va répondre tout à fait tranquillement. Je ne sais pas qui vous a monté votre intervention ».

Francis SETTA :

« Personne.

Monsieur le Maire :

« Alors je ne vous dis pas bravo parce que raconter un tissu de bêtises pareil, ça ne me met pas hors de moi, ça me donnerait envie de sourire.

Quelques points :

Dites-moi les lieux où vous avez monté d'autres logements sociaux, pendant toute la mandature à laquelle vous avez participé, si ce n'est chez Monsieur Paul DELBOSC où il y a eu deux logements sociaux qui ont été faits dans le parc privé ;

Dites-moi qui, par devant Maître DEVICTOR a signé les actes concernant l'achat du terrain de la gendarmerie, l'achat du terrain à côté du collègue ;

Dites-moi quelle personne autre que moi a négocié le terrain de la caserne des pompiers et quand vous dites le sulfureux MAGGI, si vous vous teniez au courant des affaires départementales, vous sauriez qu'on lui a enlevé sa mise en examen. Vous n'êtes même pas au courant et tout ça c'est à nouveau à l'avenant.

Franchement, ce que j'affirme et dis haut et fort en réunion publique c'est que ;

1°) je le pense sincèrement ;

2°) C'est la vérité et je le prouve ».

Francis SETTA :

« Alors pourquoi on aurait bénéficié d'une remise de 45 000 € ? Les projets de logements sociaux c'était les projets qui allaient sur la zone Saint-Roch. Au tout début c'était une compétence ZAC et l'Agglo avait le projet de faire 380 logements sociaux. C'est là que Fabienne AVERTY est intervenue -et elle a bien fait- pour qu'on arrête le projet ».

Monsieur le Maire :

« Pas du tout ».

Francis SETTA :

« Simplement il y a eu le projet qui a été fait. Pendant plusieurs années l'Agglo a refusé ce projet-là en actant que les réseaux n'étaient pas assez importants. C'est la vérité ».

Monsieur le Maire :

« Mais pas du tout. Vous me rappelez un Zorro sorti d'une trop longue sieste.

Si vous le voulez, on prend notre temps, je vous explique tranquillement l'histoire de la zone Saint-Roch. Ce n'est pas du tout ce que vous êtes en train de raconter.

On va le prendre ce temps, ça évitera de colporter n'importe quoi dans le village comme notamment le fait que je n'y habite pas parce que vous ne savez peut-être pas où vous couchez, vous, le soir, moi je sais où je couche, Monsieur SETTA. Ça c'était une petite parenthèse, une petite boutade.

Ce qui s'est passé -et je me plais à le répéter- c'est qu'au départ, en ce qui concernait la zone Saint-Roch, on était dans une zone NA du POS.

Il se trouve que vous vous aviez, en votre temps, de brillants responsables de l'urbanisme, des gens qui savaient tout et qui, bien évidemment, ne prenaient aucun conseil.

Donc qu'est-ce qu'ils ont fait tout à fait naturellement ? Ils n'ont rien trouvé de mieux que de dire nous sommes dans une zone NA, nous avons une compétence Agglo. En prenant un très petit spécialiste en urbanisme, on s'apercevra très vite qu'une zone NA n'est pas nécessairement un dossier qui doit être porté par l'Agglo et que ça peut très bien être porté par la commune. C'est la première des choses à savoir. Preuve en est : c'est exactement la procédure que nous avons employée dans la zone NA de Capiens où nous n'avons pas eu besoin de la compétence de l'Agglo et que nous avons traité, nous, directement.

Donc vous êtes allés voir l'Agglo qui, à un moment donné, a monté un projet lequel projet nous a été présenté, en ce temps-là, à la salle municipale Monseigneur Fabre et où je me rappelle très bien mon intervention à Monsieur NIEL. Je lui avais dit : « vous nous avez habitué à avoir différents visages, ce soir vous êtes un vendeur de quinzaines commerciales » Ce sont exactement mes propos pour ceux qui s'en rappellent et qui sont à même de les rapporter. Moi je vous les rapporte parce que je sais ce que je dis d'une manière générale.

Partant de là ce projet, bien évidemment, ne plaisait pas et surtout ce qui ne plaisait pas c'est que vous perdiez la main dessus. Donc vous êtes partis dans tout un tas d'errements qui nous faisait bien rire puisque ça nous prouvait que c'était patinage artistique figure libre et que le bateau, à ce moment-là, c'était à peu près celui de Costa Croisière. Ça allait dans tous les sens.

Donc tout à fait tranquillement, vous avez commencé par faire une révision de POS pour passer cette zone NA en zone U, de manière à avoir la maîtrise en oubliant une chose, c'est que quand on demande le passage de zone NA en zone U ça veut dire qu'il y a les réseaux et il n'y avait pas les réseaux. En plus, vous vous êtes embarqués dans une histoire de fou, avec une série de mensonges comme quoi vous aviez consulté l'Agglo, notamment en ce qui concernait l'assainissement. Tout le monde savait très bien que c'était absolument faux et il a été très rapidement facile de nous faire faire une attestation émanant des services de l'Agglo disant qu'ils n'avaient jamais été consultés sur le sujet.

Et même lorsque vous me dites que vous étiez à l'initiative des logements sociaux...

Francis SETTA :

« Pas de tous les logements sociaux ».

Monsieur le Maire :

« Pas de tous. Je tiens à vous rappeler quand même qu'au niveau du lot 10 Arcade, il n'était pas prévu, comme nous l'avons réalisé, 52 logements alors que vous, vous comptiez faire une résidence seniors. Je pense qu'aujourd'hui, je ne m'étendrai pas plus sur la résidence seniors et sur les motifs qui poussaient certains à le faire. Je ne voudrais pas être trop méchant ».

Francis SETTA :

« Ce n'est pas une raison. Il suffisait juste de changer de prestataire ».

Monsieur le Maire :

« Je pense avoir répondu à ce niveau-là.

Ensuite, le centre culturel. Vous nous avez demandé le grand livre... »

Francis SETTA :

« C'est la cata. Plus de 62 % de charges de personnel. Ça devient ingérable ».

**Monsieur le Maire :**

« Mais pas du tout. Ce n'est pas comme ça qu'il faut compter ! Allez voir le Percepteur vous verrez ce qu'il vous en dira. Allez voir les usagers. Pas plus tard que l'année dernière, à la même époque, on a fêté la 1000<sup>e</sup> personne qui participait à une activité ».

**Francis SETTA :**

« Je n'ai pas dit que le centre culturel était nul. J'ai juste parlé des charges de personnel qui est un désastre pour la commune».

**Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric RAYS :**

« Je veux bien discuter, je veux bien débattre mais il faut être attentif à ce qu'on dit.

On vous a dit que depuis que le centre culturel avait été repris en gestion communale on faisait, chaque année, 150 000 € d'économie et on le prouve. Si vous n'êtes pas d'accord, vous allez voir le Percepteur et il vous le dira parce que lui-même le défend.

Les charges de personnel sont à 60 %. Nous savons qu'on est limite mais on a fait le choix du service public et en faisant ce choix, on sait qu'on a un peu plus que la moyenne nationale qui se situe aux alentours de 53 %. Mais la reprise du personnel du centre culturel ce n'est que 53 salariés, ça ne fait pas 60 %. Il y avait déjà des agents de la collectivité et ils sont compris dans ces 60 %. Pas 62 %, 60 %.

Les 150 000 € d'économie, c'est une certitude. Vous pouvez le vérifier auprès du Percepteur. Tout le monde vous le dira.

Vous êtes coutumier du fait et en plus vous êtes un petit peu distrait. Vous m'aviez adressé, il y a quelque temps, un mail -je l'avais pris d'ailleurs sur le ton de la plaisanterie. Je n'y ai pas répondu parce que ça ne se justifiait pas, mais je vais vous y répondre- faisant la liste des émoluments que touchait le cher Jean-Luc MELENCHON ».

**Francis SETTA :**

« C'est une boutade d'Internet. Je vous ai posé la question ».

**Frédéric RAYS :**

« Une boutade ! Il faut réfléchir de temps en temps.

Monsieur MELENCHON ne cumulait pas les indemnités d'un sénateur et d'un député européen. Quand il a été élu député européen, il a démissionné du Sénat. Il n'est pas sénateur aujourd'hui. De temps en temps, Monsieur SETTA, il faut être intelligent ; il faut regarder les choses correctement ; partir sur des faits, pas extrapoler sur des bêtises.

Si vous travaillez la politique avec les blagues d'Internet, ça ne m'étonne pas que vous ayez produit ce que vous venez de nous produire. D'un bout à l'autre, vous n'avez dit que des âneries ».

**Monsieur le Maire :**

« Cela me rappelle le soir où, avec une candeur de premier communiant, Monsieur BUONUMANO m'a dit : « Vous avez refusé le permis de construire d'un centre de thalassothérapie ».

Heureusement que j'ai de l'à propos et que je lui ai dit : « je vous attends pour me montrer à quel endroit devait être ce centre de thalassothérapie, me donner les numéros du dossier et me montrer que j'ai refusé un élément aussi intéressant sur notre commune ».

Il se trouve que Monsieur BUONUMANO a pris ses renseignements. Il avait eu une mauvaise information et depuis il évite de faire remonter des trucs énormes.

Ce que vous nous avez dit, ce soir, c'est énorme dans tous les domaines.

Quand on coupera le ruban -j'espère très rapidement- de notre gymnase, si à un moment donné vous vous faites une gloire de l'avoir construit, je vous dis bravo ».

**Francis SETTA :**

« Ce sont encore des propos déviationnistes ».

**Monsieur le Maire :**

« Déviationnistes ? Vous savez ce que ça veut dire ? »

**Francis SETTA :**

« Ce n'est pas de l'avoir construit. Je ne suis pas fou quand même. Chaque fois vous répétez en permanence que vous avez tout initié. C'est l'évolution d'un projet ».

**Monsieur le Maire :**

« Vous vous rendez compte que si on avait suivi vos errements, le gymnase ne serait pas là. Il y aurait une route entre le gymnase et le collège ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Il était prévu. Que vous l'ayez déplacé c'est très bien puisque vous avez évité aux enfants de traverser. Je suis tout à fait d'accord.

Concernant la gendarmerie... »

**Monsieur le Maire :**

« Je vous rappellerai une dernière chose, avant de vous laisser très volontiers la parole, c'est que de la manière dont vous aviez brillamment monté le plan d'occupation des sols, vous saviez qu'on ne pouvait pas construire le gymnase puisque vous aviez simplement oublié une petite phrase qui rendait le terrain constructible. Je vous le signale quand même au passage ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« La gendarmerie c'est vous qui avez signé. Mais vous omettez chaque fois de dire qu'il y avait 200 000 € de subvention du Ministère des Armées. C'est donc que le projet de la gendarmerie était déjà en marche quand il y avait l'ancienne municipalité.

D'autre part, le terrain de sport était aussi prévu, à l'époque, puisque j'étais Adjoint au sport ».

**Frédéric RAYS :**

« On n'aurait pas pu le construire. Vous vous rappelez la pétition des parents d'élèves ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Je n'étais pas suffisamment compétent au niveau de l'urbanisme. J'étais adjoint au sport et je savais qu'on avait promis un terrain de sport à cet endroit ».

**Frédéric RAYS :**

« Vous auriez pu mettre des filets de tennis ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« On aurait fait quelque chose, au moins.

La résidence des seniors était aussi considérée comme des logements sociaux. Il y a une demande des anciens Roquevairois qui ont des maisons à l'extérieur qu'ils ne peuvent plus entretenir, qu'ils souhaitent donner à leurs enfants et pouvoir vivre dans le centre de Roquevaire. Ça c'était une demande en 2006 ».

**Monsieur le Maire :**

« Les autorisations d'ouvrir les lits vous les aurez prises où ?

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« C'est une résidence service. On ne parlait pas de maison de retraite à cette époque-là ».

**Monsieur le Maire :**

« Il était prévu une résidence service pour personnes ayant Alzheimer ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« C'est faux. Il y a eu le permis de construire délivré. C'est vous qui, par la pression que vous avez mise à Arcade pour la RHI, avez supprimé les permis et que vous avez demandé des logements ».

**Monsieur le Maire :**

« Je n'ai jamais supprimé le permis de construire. J'ai rencontré Monsieur LAFOND, le directeur de la Société ARCADE qui m'a dit ne pas croire à ce projet. Je vous le fais venir volontiers dans mon bureau pour le confirmer ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Au mois d'août, quand vous avez posé la première pierre sur le changement de destination de ce terrain, Monsieur LAFOND a bien dit que ce projet avait été initié par Monsieur André NIEL. Ça vous avez oublié de le dire ».

**Monsieur le Maire :**

« Je ne m'en rappelle vraiment pas. Ce qu'on va faire, après le conseil municipal, vous allez venir dans mon bureau, nous allons acter une date. Je vous ferai rappeler la genèse par Monsieur LAFOND. Tout ce que je dis, je le maintiens haut et fort ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Pour couper les rubans, Monsieur le Maire, vous auriez pu au moins avoir la politesse d'inviter les élus de l'opposition qui représentent des Roquevairois lorsque vous avez inauguré les immeubles ».

**Monsieur le Maire :**

« C'est une erreur de protocole ».

**Maurice CAPEL :**

« Ce que je ne comprends pas c'est qu'une municipalité dont vous faisiez partie, qui était porteuse de projets pendant des années, pouvant répondre aux besoins de ses habitants, qui a développé une large politique d'investissement pendant des années, qui a amélioré le fonctionnement dans tous les domaines, a été largement battue ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Un jour, en aparté, on en discutera tous les deux, Monsieur CAPEL. Je vous l'expliquerai.

**Francis SETTA :**

« C'est comme le stade de foot. Je dis c'est n'importe quoi, vous avez bien fait rire tout le monde au jour d'aujourd'hui ; je disais la vérité et l'année prochaine si vous donnez 3 ou 4 000 € ce sera le bout du monde ».

**Frédéric RAYS :**

« Vous demandez 3 ou 4 000 € pour qui ? »

**Francis SETTA :**

« Pour le club de foot de l'Etoile et de l'Huveaune ».

**Monsieur le Maire :**

« On vous l'expliquera et vous verrez que le FCEH ne sera pas le parent pauvre dans la subvention qu'on donnera. Il n'y a aucun souci là-dessus. On fonctionne excessivement bien avec leurs représentants et on répondra à leurs besoins suivant leur demande, bien sûr aussi en fonction des caisses de la commune. Ça paraît une évidence. Arrêtez de colporter n'importe quoi.

Vous dites que je colporte n'importe quoi. Chaque fois que vous viendrez en réunion, je continuerai à dire haut et fort ce que je dis parce qu'il n'y a pas de mensonges.

Si demain vous me meniez sur le bureau comme quoi vous avez délivré XX permis de logements sociaux, je vous dirais bravo, vous avez raison. Mais, à ma connaissance, sous la mandature -je le répète- il y en a deux qui ont été construits ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Des permis de construire qui ont été donnés pour les premiers logements. Si on payait 45 000 € de pénalités, à l'époque, c'est qu'un projet était en cours ».

**Frédéric RAYS :**

« Qui avait été porté, quelque part, par l'Agglo ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« On avait bien relancé la RHI 20 ans après; on avait le projet de la zone Saint-Roch ».

**Monsieur le Maire :**

« Puisque vous êtes au courant, à l'heure actuelle à combien s'élève l'amende de la municipalité ? »

**Francis SETTA :**

« Vous avez dit 100 000 € » ;

**Monsieur le Maire :**

« On paie à peine la moitié pour une raison toute simple c'est que par rapport aux efforts de construction qui ont été faits et aux programmes qui ont été initiés, Monsieur le Préfet nous a fait une réduction de 56 000 € pour 102 000 € ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Alors pourquoi lors de la réunion publique du PLU vous annonciez 100 000 € ? ».

**Monsieur le Maire :**

« Parce que je n'avais pas eu la notification. Je l'ai eue après la réunion ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« Vous avez toujours une porte de sortie ».

**Monsieur le Maire :**

« Non je n'ai pas de porte de sortie. Vous regardez la date de la réunion publique, vous regardez le document qui m'a été envoyé par la Préfecture. Je ne mens pas.

Si le jour de la réunion publique j'avais eu le chiffre, je l'aurais annoncé clairement. En plus c'est un honneur par rapport au travail fait d'annoncer qu'on ne paye que 46 000 €. Je ne suis pas idiot. Je m'envoie plutôt les fleurs que le vase ».

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES DECISIONS PRISES DEPUIS LE  
18 JANVIER 2012 EN VERTU DE LA DELIBERATION N° 56 DU 27 JUIN 2011 PORTANT  
DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE.**

N° 9/2012 Signature d'une convention d'hébergement pour 16 adolescents et 3 adultes accompagnateurs avec l'Association « LA HALTE » pour un séjour au Glaizil (05800) du 19 au 28 juillet 2012.  
Prix du séjour : 3 910 €.

**Jean-Marie BUONUMANO demande s'il y a une participation parce que ce n'est pas indiqué.**

**Dans sa réponse, Martine MEGUENI TANI indique que pour l'instant c'est simplement une convention qu'on passe pour l'été prochain. On anticipe. On a travaillé différemment, c'est à dire on travaille sur la participation des familles en fonction des pourcentages déterminés à l'automne, pour toute l'année 2012.**

- N° 10/2012 Tarification de trois stages dans le cadre de l'atelier « Détente/relaxation/bien-être organisé par l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 11/2012 Signature d'un contrat avec Monsieur le Commandant de région de gendarmerie PACA pour la mise à disposition de personnel communal à la caserne de gendarmerie de Roquevaire pour l'entretien des locaux.
- N° 12/2012 Signature d'une convention avec Madame DEYDIER Evelyne pour le stage « Multisports » organisé dans le cadre des activités du Centre de Loisirs Sans Hébergements pendant les vacances d'hiver 2012.
- N° 13/2012 Désignation de Maître VAILLANT, Avocat au Barreau, pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif de Marseille pour le recours contre la décision du Maire en ce qu'elle a accordé une autorisation à Monsieur VIGNALI Frédéric, N° DP 13086 11R0068 le 10/08/2011.
- N° 14/2012 Signature d'une convention avec l'Association Facili-Tice mettant à leur disposition la salle des Association sise Place de la Gare à Roquevaire.  
Indemnité mensuelle : 50 €
- N° 15/2012 Signature de l'avenant n° 1 à la convention signée avec l'Association Arts et Hasard pour la suppression d'horaire à l'école de Pont-de-l'Etoile.
- N° 16/2012 Institution d'une régie de recette pour l'encaissement des activités et cotisations de l'Espace jeunes.
- N° 17/2012 Suite à la décision n° 16/2012, modification de la régie de recette de l'Espace Culturel Clément DAVID.
- N° 18/2012 Signature d'une convention avec l'Association Vacances Détente Sports Loisirs pour l'accueil de 24 enfants, 12 jeunes et 4 adultes de la commune pour un séjour à Pont de fossé (05260) du 09 au 18 juillet 2012.  
Prix des séjours : 375 € par enfant 6/10 ans et pr adulte  
416 € par jeune 10/14 ans

-----

**MONSIEUR LE MAIRE FAIT PART DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE :**

➤ **Mise en conformité des jeux d'enfants à l'école maternelle « La Quinsounaïo » et au jardin d'enfants du Pré - Remplacement du sol souple de quatre jeux au jardin d'enfants du Pré**

Candidat retenu : SARL AIR DE JEUX – Besse sur Issole (83)

Montant retenu : 10 911,00 € HT

➤ **Maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation, renforcement, création de réseaux d'eau potable sur la commune de Roquevaire**

Candidat retenu : Bet CERRETTI – La Bouilladisse

Marché à bons de commande. Montant maximum annuel : 48 250 € HT



-----

## ORDRE DU JOUR

- 1<sup>ère</sup> délibération : Rapport pour le débat sur les orientations budgétaires 2012
- 2<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 – Réfection de la toiture de l'école primaire Martinat
- 3<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 – Réalisation des travaux de second œuvre de la crèche Saint Roch
- 4<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 – Etudes et travaux préalables pour le réaménagement des boulevards Piot et Clémenceau – 1<sup>ère</sup> phase
- 5<sup>ème</sup> délibération : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 – Sécurisation des locaux des services techniques municipaux par vidéo surveillance
- 6<sup>ème</sup> délibération : Modification du règlement intérieur de la formation des agents
- 7<sup>ème</sup> délibération : Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol
- 8<sup>ème</sup> délibération : Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol – Présidence du Conseil d'Administration

Questions diverses

-----

1<sup>ère</sup> délibération :

### **9/2012 - Rapport pour le débat sur les orientations budgétaires 2012**

Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes de 3500 habitants et plus, doit se tenir un débat sur les orientations budgétaires au sein du Conseil municipal dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

**Monsieur le Maire donne la parole à Frédéric RAYS.**

**Monsieur SETTA, il s'agit du débat d'orientations budgétaires ; on ne vote pas le budget aujourd'hui. Vous savez que ce débat doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Aujourd'hui on tient un débat -et j'ai envie de débattre avec vous, ce soir, vous ne pouvez pas savoir- et le mois prochain, on votera le budget primitif.**

**Ce débat se tient dans un contexte économique et politique tout à fait particulier. Il ne s'agit pas pour moi, aujourd'hui, de nier la crise économique et la crise bancaire. Par contre, il est de notre devoir, à nous élus -j'entends élus tous confondus- de dénoncer ce qu'on appelle les politiques austéritaires mises en place par le Gouvernement.**

**Les choix de Madame MERKEL et de Monsieur SARKOZY, qu'on retrouve dans le projet de loi de finances, qui nous sert à bâtir le budget, vont à contre sens et ne résoudront jamais la crise. Bien au contraire et d'ailleurs de plus en plus d'économistes commencent à le dire. Il y avait, ce matin dans la Tribune, un article éloquent sur le sujet.**

**Je rappelle -mais on le sait tous ici- que 70 % des investissements réalisés en France le sont par les collectivités et ce n'est pas en réduisant ces investissements qu'on va régler le problème. Ce qui veut dire que la RGPP mise en œuvre par le Gouvernement de Monsieur SARKOZY ou le mécanisme européen de stabilité qui a été voté la semaine dernière, toutes les cures d'austérité, ne vont rien régler du tout et ne relanceront pas la machine économique.**

Ce n'est donc pas la peine de vous dire le mal qu'on pense de ces politiques et comme disait récemment un Maire ami nous pensons, nous, que l'argent public c'est le peuple qui doit en prendre la responsabilité. Or, pour le moment, l'argent public ne sert qu'à renflouer les banques et servir les dividendes.

Pour ce qui nous concerne, l'équipe municipale d'Yves MESNARD, nous continuerons à gérer la Ville au service de d'intérêt général et nous le ferons comme depuis 2008, avec le sens des responsabilités.

Le contexte budgétaire auquel nous sommes confrontés aujourd'hui est donc particulièrement contraint en fonction de ce que je viens de vous dire.

La loi de finances pour 2012 prévoit la pérennisation des mesures de gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales, ce qui veut dire qu'on ne bouge rien, on ne compense même pas l'inflation.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est reconduit à son niveau de 2011 et toutes les dotations d'investissement et de fonctionnement sont gelées à compter de 2012. Bien évidemment, ces mesures s'accompagnent en corollaire du renforcement à différents niveaux de dotations. On nous invente des usines à gaz qui ne règlent rien du tout.

Il y en a une qui est particulièrement compliquée. Elle ne nous impacte pas pour le moment. Ils ont créé un fonds de péréquation intercommunale et communale appelé FPIC, fonds qui sera alimenté par les ressources fiscales des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes dont la richesse financière excède un certain seuil. Je ne sais pas comment ils ont calculé. Logiquement l'Agglo ne servira rien et ne touchera rien et nous, on ne servira rien et on ne recevra rien. Donc ça ne changera rien à notre situation.

Le coefficient de revalorisation des bases fiscales fixé par la loi de finance s'élève à 1.018. Le Maire me disait que ce n'était pas mal du tout. On n'y est pour rien, c'est la loi de finances qui le fixe ».

Monsieur le Maire :

« Ce n'est pas Monsieur GUERINI ».

Frédéric RAYS :

« L'article 13 de la loi de finances rectificative relève, par contre, le taux réduit de TVA de 5.7 à 7 % et pour nous, communes, cela aura un impact sur certaines prestations. Pour les produits alimentaires, abonnements de gaz, d'électricité, fournitures de repas dans les cantines scolaires, fournitures d'eau on n'est pas touché, on reste à 5.5 %. Par contre, le transport des enfants pour aller aux activités, à la piscine, les livres, les spectacles et les prestations relatives à la fourniture et l'évacuation de l'eau sont taxés à 7 %. Il y aura donc un impact financier et, bien entendu, dans le mauvais sens.

Et puis la loi de finances instaure un jour de carence pour les agents publics en cas de congé pour maladie ordinaire. Comme on a un Gouvernement qui a inventé une loi chaque jour, ils arrivent à produire des lois, à les faire voter mais les décrets d'application sont de gros soucis. On n'a toujours pas les décrets d'application de la loi qui devait être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce qui veut dire qu'on n'a pas mis en œuvre. Cela aura effectivement un impact le jour où on le fera et comme Monsieur SARKOZY est courageux à moitié, il attendra certainement le résultat du premier tour des élections présidentielles pour savoir ce qu'il fait ou ce qu'il ne fait pas. Ça, c'est mon analyse personnelle.

En ce qui concerne la situation financière de notre commune et les perspectives qui en découlent, les résultats prévisionnels de 2011 s'élèvent à 1 420 495 € contre 714 416 € en 2010. Le double.

Monsieur SETTA vous avez l'air d'être estomaqué ».

Francis SETTA :

« Je suis contrarié parce que chaque fois vous vous adressez à nous et notamment à moi comme si j'étais un émule de Nicolas SARKOZY. Je vous le dis encore haut et fort je n'en ai rien à cirer et je n'ai jamais été pour les plans de rigueur. Je vous l'ai répété 50 fois. Vous avez une inflammation du nerf auditif, Monsieur RAYS, ce n'est pas possible ».

**Frédéric RAYS :**

« Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 34.065 € contre 352.773 € en 2010.

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à 1.454.560 € contre 1.067.189 € en 2010.

L'épargne de gestion s'élève à 1.551.166 € contre 1.325.453 € en 2010.

L'épargne brute s'élève à 1.281.477 € contre 1.454.693 € en 2010.

L'épargne nette sera positive pour la quatrième année à 469.293 € contre 567.992 € en 2010. Ce qui est très important car c'est très bien lu par les banquiers et par les services de la Préfecture.

Le compte administratif 2011 sera voté avant le budget primitif qui intégrera donc tous les résultats.

La fiscalité :

Le dynamisme des bases fiscales (+ 4.72 % de 2010 à 2011), permettra en 2012, et pour la cinquième année, de ne pas augmenter les taux d'imposition, soit :

- 20.82 % pour la taxe d'habitation
- 29.05 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 85.11 % pour la taxe sur le foncier non bâti

En 2011, la part des recettes fiscales dans les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 61.80 % (elle est de 58.50 % en moyenne nationale de la strate).

La dette :

L'encours de dette au 31/12/2011 s'élève à 8.488.367 € ; il augmente de 82.816 € sur l'année. Depuis 2008, l'endettement cumulé est de 2.909 €.

La dette par habitant se stabilise à 975 € ; elle est de 949 € en moyenne nationale.

La capacité de désendettement s'établit à 6,62 ans (elle était de 15.51 en 2006) ; elle est de 11 ans en moyenne nationale.

Ce qu'il faut savoir c'est qu'au-dessus de 11 ans, on commence à rentrer dans une zone rouge. Les banques sont de plus en plus regardantes. Dans la période il vaut mieux qu'on soit en dessous et là on est à un bon niveau.

Les 2 contrats d'emprunt signés en 2010 et figurant dans les restes à réaliser ont été consolidés sur 2011 :

- o Contrat assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie avec la BFT pour 744.500 € à taux révisable sur 20 ans ;
- o Contrat classique avec le CREDIT AGRICOLE pour 150.000 € au taux fixe de 3.70 % sur 20 ans.

Pour le financement des investissements 2011, un nouveau contrat a été signé avec le Crédit Agricole et la BFT pour une enveloppe globale de 800.000 € dont 400.000 € figurent dans les restes à réaliser de l'exercice et seront consolidés avant la fin 2012.

Les 400.000 € restant serviront à financer les investissements 2012.

La crise, la situation des banques font que de plus en plus de collectivités ont du mal à emprunter. Je le dis avec un peu de fierté quand même parce que c'est une réalité, grâce à la gestion active de la dette et à un endettement vraiment maîtrisé, le poids de nos frais financiers ont diminué ; le désendettement est au niveau que je vous disais ce qui fait qu'on a bénéficié d'excellentes conditions.

J'en profite pour remercier notre DGS qui fait fonction, en plus, de directrice financière. Je le dis chaque année mais je le répète, elle fait un travail remarquable sur le sujet. C'est une lourde charge ; je me régale de travailler avec elle ; elle m'apprend tous les jours ; on a tout à gagner.

Et puis, bien entendu, le service finance et globalement l'ensemble des services.

Les charges de personnel :

Après la forte augmentation constatée en 2009 due à la reprise des 52 agents -et pas 53 comme je l'ai dit tout à l'heure- du secteur socioculturel et à la refonte du régime indemnitaire, les charges de personnel se stabilisent en 2011. On est à un niveau de 60 % et pas 62 % comme le disait Monsieur SETTA. C'est vrai que la moyenne nationale est de 53 %. Monsieur SARKOZY et Madame MERKEL sont

certainement sur l'idée de la faire tomber en dessous de 50 %. Nous, ce n'est pas notre volonté mais on fait quand même attention.

Quelques recrutements ont été effectués en 2011 soit pour remplacer des départs, soit pour renforcer certains secteurs, notamment celui des activités sociales qui s'est développé avec la gestion des démarches administratives autour du logement. Les recrutements se faisant toujours dans le cadre d'une réflexion préalable de redéploiement des effectifs en interne.

Le même principe sera maintenu pour 2012.

La part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement se maintient à hauteur de 60 % ; elle est de 53 % en moyenne nationale.

L'évolution de 2010 à 2011 s'élève seulement à 0.27 %.

Au 31/12/2011, la commune compte 112 agents titulaires et 41 non titulaires.

#### La section de fonctionnement :

L'objectif reste inchangé : maîtrise globale des dépenses et dynamisation des recettes. Ainsi, entre 2010 et 2011, hors charges et produits exceptionnels, les dépenses réelles évoluent de 1.29 %, bien en dessous de l'inflation, alors que les recettes augmentent de 3.77 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 861 € par habitant, au-dessous de la moyenne nationale de la strate (937 €).

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1.026 € par habitant, au-dessous de la moyenne nationale de la strate (1.131 €).

Le même principe de gestion rigoureuse sera appliqué au budget 2012.

#### La section d'investissement :

En 2011, les dépenses d'équipement s'élèvent à plus de 2 millions d'euros auxquelles se rajoutent 471.000 € de restes à réaliser ;

Les subventions et participations s'élèvent à plus d'un million d'euros et 677.000 € de restes à réaliser.

Les dépenses d'équipement réalisées ont été couvertes à hauteur de 48 % par des subventions, 41 % par l'emprunt et le solde, soit 11 % par l'autofinancement.

Les principaux équipements réalisés en 2011 sont :

- |                                                               |           |
|---------------------------------------------------------------|-----------|
| ○ Travaux de voirie et éclairage public :                     | 645.000 € |
| ○ Aménagement de la zone St Roch :                            | 71.702 €  |
| ○ Restaurant scolaire et salle polyvalente Pont de l'Etoile : | 595.736 € |
| ○ Maison des seniors :                                        | 131.052 € |
| ○ Confortement de la falaise du Mont Vin :                    | 170.995 € |

Pour 2012, les équipements prévisionnels s'élèvent à 3,6 millions d'euros pour environ 1.700.000 € de subventions et participations.

Les autorisations de programme et crédits de paiement se poursuivent pour le restaurant scolaire et la salle polyvalente Pont de l'Etoile, la maison des seniors, l'aménagement de la zone Saint Roch, la crèche, la salle omnisports, le PUP Capiens, l'opération RHI dans le centre ancien.

Une nouvelle AP/CP sera créée pour le réaménagement de l'immeuble Négrel à Lascours qui appartient à la commune et sera réaménagé à la fois pour le Cercle et en salle des associations.

D'importants travaux de voirie seront inscrits dont notamment la montée et le parvis de l'église de Lascours, ainsi que les dépenses d'entretien du patrimoine et d'équipements.

D'autres opérations pourront être rajoutées dans l'année par décision modificative après obtention des subventions correspondantes.

#### Le Budget annexe de l'eau :

Les résultats prévisionnels de 2011 s'établissent à 679.613 € en section d'investissement et à 420.340 € en section d'exploitation. Le résultat global s'élève donc à plus de 1 million d'euros.

Les principales réalisations de 2011 sont : la restructuration des réseaux du centre ancien, l'étude concernant le périmètre de protection et la recherche en ressource de secours, le remplacement de la pompe à la station du Pré.

Les travaux prévus sur 2012 sont des remplacements de conduite chemin de l'Antique, rue du calvaire, rue Brégançon, quartier le Thouron, rue du Moulin à Huile et chemin de l'Aire de Romain à Lascours, un forage de reconnaissance au Gravier, le remplacement des alarmes dans les réservoirs. Le budget 2012 tiendra compte de la diminution des recettes due à la nouvelle tarification que vous n'avez pas daigné voter.

David MASCARELLI demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :

« J'ouvre une petite parenthèse sur le renflouement des banques. Celles-ci ont bénéficié de garanties et de prêts. Elles ont remboursé et avec des intérêts qui ont alimenté, à hauteur de 500 millions d'euros, les caisses de l'Etat. Et ça n'a pas été une mauvaise affaire ».

Frédéric RAYS :

« On fera les comptes avec DEXIA et vous verrez qu'on n'y a pas gagné ».

David MASCARELLI :

« Je crois qu'aujourd'hui le problème c'est le manque de gouvernance en Europe ».

Si on avait une gouvernance européenne qui n'existe pas, peut-être qu'on serait capable d'apporter des réponses à cette crise. C'est un drame parce qu'une crise économique, ce sont avant tout des drames humains qui se jouent.

Pour revenir au débat d'orientations budgétaires.

L'année dernière, Monsieur le premier adjoint, je vous demandais quel était votre objectif en matière de désendettement. Vous n'en aviez pas. Résultat des courses 80 000 € d'endettement supplémentaires.

Entre pas de désendettement et si l'on considère -comme vous le considérez- qu'un euro consacré au désendettement est un euro de moins consacré à l'investissement de vos projets, il y a peut-être aussi une voie médiane qu'actuellement personne n'emprunte ».

Frédéric RAYS :

« C'est-à-dire investir 0.50 au lieu d'investir 1, c'est ça ? »

David MASCARELLI :

« Par exemple ou 0.75. On est en pleine crise de la dette, ça ne vous a pas échappé ? Peut-être qu'à un moment les conditions de crédit seront telles que même le niveau d'endettement actuel de la commune fera que les conditions d'obtention des crédits seront difficiles à atteindre. Donc on peut, avec la dynamisme des recettes que l'on constate sur la commune, adopter une voie médiane pour dire on désendette un peu.

Sur le mandat précédent, le niveau de la dette a été rabaissé d'un peu plus d'un million d'euros.

Aujourd'hui le niveau de la dette sur Roquevair n'a pas bougé».

Frédéric RAYS :

« J'entends tout à fait ce que vous dites mais regardez ce qui a été fait en face, parce que sinon ce n'est même pas la peine de parler. Si on n'emprunte jamais d'argent, on ne réalise rien du tout. Je me demande même, à la limite, pourquoi on aurait un débat d'orientations budgétaires ».

Monsieur le Maire :

« Même pourquoi on serait élus. Si on est là pour faire des opérations comptables et dire on n'a pas d'emprunt ! Il n'y a pas que ça dans une gestion communale ».

Jean-Marie BUONUMANO :

« Une remarque. En 2001, quand on est arrivé, on a été obligé de travailler sur le budget pour diminuer l'endettement et on l'a diminué. On ne pouvait pas faire la réduction de l'endettement et, en même temps, faire des investissements. On a préparé quand même le travail derrière ».

Frédéric RAYS :

« C'est un choix politique d'André NIEL. On peut tout à fait imaginer qu'on fasse ce choix politique. On ne l'a pas fait. On a été élu pour répondre aux besoins des Roquevairois. André NIEL avait fait ce choix-là qui s'est accompagné, je vous le rappelle, d'une démarche démagogique à laquelle il a renoncé, c'est-à-dire la baisse des taux pour les augmenter.

Effectivement on aurait pu dire : on ne fait rien du tout. Aujourd'hui, Monsieur MASCARELLI nous dirait qu'il n'y a pratiquement plus de dette. On a répondu à des besoins justifiés. Les seniors attendaient la salle depuis pratiquement 30 ans.

J'ai été élu en 1995. On a eu un débat, un soir, dans cette salle, en Bureau Municipal, pour décider d'un investissement parce qu'on ne pouvait pas en faire deux. José AMOUROUX et moi nous sommes battus comme des chiens pour avoir le gymnase ESCAVI. Mais ce soir-là j'ai vu Andrée MARTINI très triste parce qu'elle n'avait pas l'équipement des seniors qui en avaient besoin. Aujourd'hui allez voir si les seniors ne sont pas heureux les après-midi avec Elisabeth CAMPARMO qui anime... »

Monsieur le Maire :

« Le restaurant scolaire de Pont-de-l'Etoile est une obligation majeure. Donc il faut bien qu'on investisse. Mais on ne peut pas tout faire. D'autant plus si vous nous disiez vous êtes en train de saigner les ménages roquevairois... mais à nouveau on n'augmente pas les impôts. On a des résultats positifs ; on n'augmente pas les impôts et on réalise ».

Jean-Marie BUONUMANO :

« Vous avez bénéficié d'une embellie budgétaire. D'ailleurs ça a été dit par l'expert qui était venu, prêté par l'Agglo, qui avait dit que la gestion 2001/ 2008 était une très bonne gestion ».

Monsieur le Maire :

« Une gestion qui vous a valu un coup de pied au derrière de la part des électeurs. Mais c'est une très bonne gestion ».

Francis SETTA :

« Cela n'a strictement rien à voir ».

Frédéric RAYS :

« J'entends ce que Monsieur MASCARELLI dit. C'est un choix politique. Par contre, 0.75 € au lieu de 1 € c'est assez limite. Quand vous faites un projet, vous faites un projet. Si c'est pour le faire à moitié ce n'est pas la peine ».

David MASCARELLI :

« Ce n'est pas mon propos principal.

Augmenter la marge de manoeuvre de la commune dans un contexte difficile reste une priorité. Vous l'avez dit il ne faut pas mettre de pression sur les habitants, ils n'en ont plus la capacité. C'est pourquoi nous avons deux propositions à vous soumettre dans le cadre de ce débat.

Vous le savez notre commune a principalement deux sources de recettes : les recettes liées à la fiscalité du patrimoine : 61 % (c'est le chiffre que vous nous avez donné) + des recettes pour la régie des eaux.

Pour augmenter les recettes liées à la fiscalité du patrimoine il y a deux solutions : augmenter les taux ou augmenter la base.

Dans le cadre du POS -et bientôt du PLU- l'augmentation de la base par l'accroissement du nombre de logements et donc de foyers fiscaux est problématique. Entre les zones NB et les zones soumises à un

plan de prévention des risques, au final lorsque le PLU sera en place, il ne restera plus beaucoup de possibilités.

Il existe pourtant une solution : c'est de laisser les Roquevairois construire 30 % de surface supplémentaire comme la très récente nouvelle loi d'urbanisme les y autorise. La population de la commune est jeune et paye des impôts : 67 % des foyers. Elle est donc parfaitement susceptible de vouloir améliorer son cadre de vie en cas de besoin : lors de la naissance d'un enfant ou en cas de cohabitation inter générationnelle.

Le gros avantage de cette mesure, c'est que sa mise en œuvre est rapide et immédiate. Ceux qui peuvent construire paieront davantage d'impôt, les autres ne seront pas impactés comme ils le seraient par une augmentation des bases ou des taux. C'est donc une mesure juste. Cette majoration de 30 % des droits à bâtir est applicable pendant les trois prochaines années sauf délibération contraire du conseil municipal. La loi a été votée par l'Assemblée mercredi dernier. Nous sommes pour cette mesure qui ne peut que satisfaire nos concitoyens et qui sera une source d'augmentation des recettes foncières.

Nous vous demandons donc votre position sur ce sujet. ».

**Monsieur le Maire :**

« Vous avez joué au football ? Non. Il y a une expression qui dit « quand j'étais dans le Zig, il était dans le Zag ». Vous êtes complètement à côté !

Suite à une déclaration fantaisiste de notre Président de la République qui a annoncé « on va augmenter de 30 % la constructibilité des maisons » vous en tirez, vous, des calculs qui me rappellent Jean de Florette dans Pagnol où il compte les recettes qu'il va faire avec les lapins.

Vous vous embarquez dans des histoires de fous. A ma connaissance la loi n'a jamais été votée. Elle a été présentée à l'Assemblée Nationale et passée en première lecture. Monsieur le Président de la République a dit « on va faire une procédure accélérée » ce qui veut dire que maintenant elle va être présentée au Sénat. A mon avis, le Sénat étant mené maintenant par des personnes responsables et par Jean-pierre BEL, va la retoquer, ce qui est tout à fait normal. Et partant de là, c'est l'Assemblée Nationale qui l'arrêtera définitivement.

Mais rien ne nous dit que cette mesure est applicable sur toutes les communes, sur toutes les zones de la commune ; rien ne nous dit que cette mesure ne va pas contredire le plafonnement qui existe dans certaines zones. Je crois encore une fois que vous vous êtes engagé comme un funambule sur un fil mais que vous avez oublié au départ la perche. Vous ne savez pas où vous allez en disant cela.

D'autant plus, dire à un premier magistrat d'une commune qui a travaillé pendant 34 ans au service du cadastre et aux impôts « laissez construire, les impôts vous permettront d'augmenter votre budget » c'est une ineptie la plus totale ! Les maisons nous coûtent plus cher que ce qu'elles nous rapportent, Monsieur MASCARELLI. Ce n'est pas en amenant une population dans des villas que vous récupérerez beaucoup d'argent. Les frais qui en sont induits sont énormes. Vous n'avez plus rien qui passe derrière. Arrêtez de partir sur ces vieux schémas.

Vous partez sur un truc qu'a dit un soir le Président de la République. On en est loin de ces décrets d'application ; on ne sait pas du tout ce qui va être fait. D'autant plus que ça peut être une bonne idée. Je vous le dit aujourd'hui, selon comme c'est présenté, ça peut être une bonne idée ; on peut avoir une réflexion dessus. Seulement, par contre -puisque certains d'entre vous sont des assidus aux réunions publiques sur l'urbanisme que l'on fait, notamment dans le cadre de la révision du PLU- il faudra m'expliquer pourquoi on nous bassine sur la loi SRU nous disant « arrêtons le mitage, arrêtons de construire dans les campagnes » et qu'on dit, d'un seul coup, pour une annonce électorale de notre Président de la République « on construit, on augmente de partout de 30 % » parce que moi, je n'y comprends plus rien ».

**David MASCARELLI :**

« Ce n'est pas 30 % d'habitation en plus, c'est 30 % de la surface en plus ».

**Monsieur le Maire :**

« A l'heure actuelle, de la manière dont il a parlé, on ne sait pas. J'ai essayé d'analyser les différents textes qui sont sortis là-dessus tant par les différentes oppositions que par la majorité, on ne sait pas où on va. J'ai peur que ce soit une annonce électorale qui accouche d'une souris ou alors nous mette dans une panique énorme. Je ne pense pas que ce soit la solution pour résoudre le logement social ».

**David MASCARELLI :**

« Je ne pense pas que la mesure ait été faite pour résoudre le logement social ».

**Monsieur le Maire :**

« Mais oui. Au départ elle a été faite pour ça ».

**David MASCARELLI :**

« On constate que les collectivités sont particulièrement peu performantes pour produire du logement social pour tout un tas de raisons, notamment parce qu'il n'y a pas de foncier. Et donc cette loi autorise les propriétaires privés à construire quand ils en ont besoin pour loger leurs enfants, leurs anciens qui n'auront pas besoin de logements sociaux.

C'est une loi, entre guillemets, qui se substitue à l'incapacité de nos institutions à produire du logement en France. C'est comme ça que je l'interprète ».

**Monsieur le Maire :**

« Je n'ai pas peur de dire que votre interprétation est bonne. Par contre, ce que j'ai bien peur c'est que très rapidement, encore une fois, la loi soit dévoyée et qu'on se retrouve à avoir des agrandissements de maisons qui, à aucun moment, permettront de loger une famille, mais permettront tout simplement d'agrandir des logements existants. Le vrai souci est là. Mais on peut avoir une réflexion là-dessus et on peut imaginer dans l'absolu, si tout le monde jouait le jeu, que ça enlèverait sur Roquevaire des clients à mon ami Maurice CAPEL, de certaines personnes qui pourraient effectivement loger chez leurs parents.

Mais le débat est excessivement compliqué parce que ça va complètement à l'encontre de la loi SRU qui nous dit « pas de mitage, vous verrouillez les zones NB on ne veut plus de maisons dedans » et d'un seul coup, le Président de la République dit et la loi s'efface. Je ne comprends plus. D'autant plus -et vous l'avez souligné tout à fait légitimement- les communes qui maîtrisent l'urbanisme auront la possibilité de l'appliquer ou pas. Ce qui est sûr, même si on venait à l'appliquer, ce n'est pas quelque chose qui augmenterait nos rentrées fiscales. Et même si c'était le cas, il y aurait des frais induits qui feraient qu'à la sortie on ne serait pas gagnants.

Voilà la réponse que j'ai à vous apporter ».

**David MASCARELLI :**

« Sur les frais induits on supporte déjà les coûts structurels des habitations. Ce n'est pas 30 % de surface en plus qui vont les augmenter ».

**Monsieur le Maire :**

« Le problème c'est que vous avez les réseaux. Comment on va faire ? Des enfants vont être inscrits au centre aéré... ».

**David MASCARELLI :**

« Concernant les réseaux qu'il y ait deux ou trois personnes dedans, c'est pareil ».

**Monsieur le Maire :**



« Renseignez-vous. N'importe qui vous dira que ce n'est pas en multipliant les maisons à usage d'habitation sur une commune que vous vous enrichirez. Faites venir une usine, Ça c'est juteux ! Les créations d'entreprise, aussi puisque maintenant, dans le cadre de l'EPCI, on travaille avec l'Agglo et on est bien servi en ce qui concerne la redistribution de la feue taxe professionnelle.  
Mais je vous dis attention : La loi n'a jamais été votée ».

David MASCARELLI :  
« En première lecture ».

Monsieur le Maire :  
« Comme vous l'a dit tout à l'heure notre premier Adjoint, pas assez de la loi, il faudra les décrets d'application. Par contre, ça va aller très vite parce qu'on attend une deuxième lecture au niveau de l'Assemblée Nationale pour le 7 mars ».

David MASCARELLI :  
« Donc nous aurons l'occasion d'en reparler ».

Monsieur le Maire :  
« Complètement et ce sera un débat que nous ne verrouillerons pas parce que nous avons déjà commencé à y réfléchir avec mes services de l'urbanisme et ça peut être fort intéressant. Mais attention à la décision que nous prendrons. Elle risquera d'impacter notre commune, voire nos communes parce que je vais aller très loin dans ce domaine-là, cette décision ne peut pas être communale ; elle devra être intercommunale. Ça peut aller très loin dans le raisonnement et être intéressant. Mais je vous dis j'ai beaucoup, beaucoup de doutes ».

Jean-Marie BUONUMANO :  
« Juste une petite remarque. Je suis très heureux, Monsieur le Maire, d'avoir entendu dire de votre bouche, ce soir : notre Président. Habituellement quand vous vous adressiez à nous vous disiez votre Président, votre gouvernement ».

Monsieur le Maire :  
« Ce n'est pas parce que je n'ai pas voté pour lui et que je ne voterai pas pour lui dans pas longtemps que ce n'est pas mon Président »

Frédéric RAYS :  
« Monsieur MASCARELLI vous aviez un deuxième point c'était les recettes de la régie ».

David MASCARELLI :  
« La première chose c'est que nous regrettons que l'aspect budgétaire du nouveau tarif n'ait pas été discuté ici, aujourd'hui. Décembre c'était il y a deux mois. On aurait pu attendre deux mois pour en discuter aujourd'hui, parler de l'impact que vous avez noté dans votre déclaration et que nous mesurons difficilement ».

Frédéric RAYS :  
« Pour appliquer au 1<sup>er</sup> janvier il valait mieux voter en décembre ».

David MASCARELLI :  
« Cela aurait pu être plus profitable d'en discuter pendant le débat d'orientations budgétaires et peut-être notamment de revenir sur cette automaticité du tarif social. Il bénéficie à tout le monde mais est-ce qu'on en a tous besoin ? Personnellement, je peux payer les 20 € sur les 30 premiers m<sup>3</sup>.

**Vous vous êtes fait un cadeau. Etait-ce bien nécessaire quand on sait que pour gérer les cas des familles en détresse, sur présentation d'un dossier, le CCAS pouvait très bien neutraliser une dépense ».**

**Monsieur le Maire :**

**« Monsieur MASCARELLI je vais vous arrêter là parce que, encore une fois, on est dans le zig et vous êtes dans le zag ».**

**David MASCARELLI :**

**« On n'a pas les mêmes positions »**

**Monsieur le Maire :**

**« C'est grave de nous dire « vous nous faites économiser 20 €, on n'en a pas besoin ; ils n'ont qu'à aller au CCAS ». Jean-Paul j'aimerais, très rapidement, que tu résumes la philosophie qui nous a animés... »**

**David MASCARELLI :**

**« Je n'ai pas terminé. Je vais y venir à la philosophie. La philosophie c'est préserver les ressources naturelles. L'argument de préservation des ressources permet de justifier l'augmentation de 7 à 22 % des tarifs au-delà de 120 m<sup>3</sup> en disant : en rendant l'eau plus chère, on va développer les comportements de respect de la ressource en eau.**

**Je vous entends très bien là-dessus. Néanmoins, ça masque quelque chose d'inacceptable c'est que le plus gros gaspilleur de la commune c'est la commune elle-même. 40 % de fuites ».**

**Frédéric RAYS :**

**« C'est partout pareil ».**

**David MASCARELLI :**

**« Est-ce que dire « c'est partout pareil » est une excuse ? Est-ce que parce que tout le monde fait mal on doit faire mal aussi ? »**

**Monsieur le Maire :**

**« On a une rentabilité à 80 %.**

**Je ne suis pas technicien de la régie des eaux mais quand il faut changer une canalisation et qu'il faut la purger, bien évidemment elle ne va pas être facturée. Il faut faire couler plusieurs dizaines de m<sup>3</sup> parce qu'il y a des normes techniques. Ne nous dites pas qu'on gaspille de l'eau ».**

**David MASCARELLI :**

**« Quoiqu'il en soit, on n'est pas exemplaires ; on peut faire mieux.**

**Comment augmenter les recettes ? Deux temps, deux actions : la recherche de fuites et aussi, pourquoi pas, en développant les compteurs d'eau verte.**

**A pompage équivalent, aux ressources équivalentes, si l'on diminue l'absence de fuites sur notre réseau permettrait d'alimenter ces compteurs tout en ne consommant pas plus. Les recettes viendraient donc de l'augmentation de la facturation et aussi ces compteurs on va les installer, donc il y a aussi des recettes liées à l'installation. Je ne pense pas que vous fassiez une marge zéro sur les installations de compteurs. Il y a forcément quelques pourcentages de gain. Ça permettrait de supprimer la double peine à laquelle nos citoyens contribuables sont soumis parce que non seulement il y a l'augmentation de 7 à 22 %, mais en plus il y a la taxe d'assainissement, aujourd'hui. Lorsque vous augmentez le tarif, la taxe d'assainissement, en bout de course, fait que la facture double.**

Quand il y a des gens qui veulent améliorer leur environnement, améliorer leur jardin tout simplement parce qu'ils ont des fruitiers et au lieu de les voir se transformer en bois mort parce qu'il y a deux ou trois sécheresses, vont faire le nécessaire pour les arroser, vous améliorez leur cadre de vie. Notre objectif c'est quand même d'améliorer le cadre de vie sur la commune.  
Donc là encore vous avez une marge de manœuvre à développer.

**Frédéric RAYS :**

« Vous pourriez nous faire une estimation des recettes ? Je pense qu'on est dans l'infini peanuts. Quand on est à compter des branchements pour faire des recettes, il y a un souci. Que vous parliez des fuites, oui et d'ailleurs c'est ce qu'on fait, mais alors quand on est à se dire... ».

**David MASCARELLI :**

« Vous pompez 900 000 m<sup>3</sup>, on a 40 % de fuites. On diminue de moitié. 20 % ça fait 180 000 m<sup>3</sup>. A 1 € ça fait 180 000 €. Alors dites-moi que c'est peanuts, mais dans un contexte difficile, je pense qu'il faut racler les fonds de tiroir. Si vous avez de meilleures idées pour augmenter les recettes sans que cela ait un impact sur nos concitoyens... ».

**Monsieur le Maire :**

« Concernant les fuites, si vous suiviez un peu l'actualité vous sauriez que la Société CREDO, basée dans le Vaucluse, dont le responsable était Monsieur Guillaume DEFLESSELLE, est venue il y a quelque temps nous faire une étude du réseau et nous a dit que celui-ci a une rentabilité à hauteur de 81 %. Donc abandonnez la piste des fuites. Ce n'est pas là qu'on va trouver du grain à moudre.

Par contre, arrêtons un peu de vouloir faire des bénéfiques sur la régie des eaux parce que le Maréchal Philippe PETAIN avait dit, en son temps, « Français vous avez la mémoire courte ». N'est-ce pas vous, avec l'équipe de l'opposition municipale qui, en tout début de mandat, nous avait traduit au Tribunal Administratif parce que j'avais fait l'erreur de basculer 400 000 € sur le budget principal de la commune, ces 400 000 € venant de la régie municipale de l'eau ? Et aujourd'hui vous nous dites : « augmentez les bénéfiques à la régie des eaux, vous les basculerez sur le budget principal » Alors il faudra qu'on m'explique votre cohérence ! ».

**David MASCARELLI :**

« Je n'ai jamais dit ça. Vous montez sur vos grands chevaux, vous perdez votre calme, vous interprétez mes propos. Dites-moi, dans les 25 minutes de discussion que nous avons là, quand j'ai dit que les ressources de la régie des eaux iraient alimenter le budget général. Je ne l'ai jamais dit ».

**Monsieur le Maire :**

« Et qu'est ce qu'on en fait des bénéfiques ? On met des robinets en or ? »

**David MASCARELLI :**

« A quoi les bénéfiques pourraient-ils servir ? Aux forages de secours, à la recherche des fuites on le disait et ensuite à la redistribution aux Roquevairois ».

**Monsieur le Maire :**

La recherche des fuites, la mise en sécurité des forages existants, nous sommes en train de les réaliser et en plus si nous le faisons dans l'année 2012 c'est parce que malgré les injonctions de Monsieur le Préfet qui datent de 2004 ça n'a pas été fait par certains de vos camarades qui sont à côté de vous. Le bébé, à l'heure actuelle, c'est nous qui sommes en train de lui changer les couches parce que Monsieur le Préfet avait demandé qu'on trouve une solution de secours et qu'on mette en sécurité ».

Jean-Paul NICOLI demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :

« Je voulais juste préciser trois points :

Sur le fait que lors du débat d'orientations budgétaires on n'a pas à vous donner le chiffrage définitif sur la part des recettes puisqu'on ne l'a pas encore. Par contre quand on présentera le budget, vous pourrez comparer, vous verrez à quel niveau se situe le manque de recettes.

Je m'étais engagé auprès de la commission à donner les résultats. En décembre prochain on aura les résultats définitifs. Mais dès le mois de juin, dès les premières facturations on donnera un état : les recettes de 2011, les recettes de 2012 pour la même période et à ce moment-là on aura les chiffres précis et qui seront indiscutables.

Sur les fuites beaucoup de choses ont été dites. Il n'y en a pas 40 % sur le réseau. Par contre, chaque année, on arrive à améliorer les résultats parce qu'on a entamé et on poursuit des travaux dans des zones où elles étaient les plus importantes, notamment dans le centre ancien, avec des tuyaux extrêmement vieux. Des travaux sont également faits pour les identifier. On ne sera jamais satisfait du résultat sauf atteindre les 100 %. Mais personne n'y arrivera. Donc on poursuit dans cette voie-là.

Ensuite les compteurs verts. Ils ne vont rien changer à la consommation d'eau, voire peut-être le contraire. On n'a jamais dit qu'on ne les installerait jamais sur la commune. Je me renseigne sur les expériences menées par des autres communes car il y a des aspects positifs et négatifs. Avant de mettre en place quelque chose, il faut calculer ce qui est le plus profitable et le plus juste pour tout le monde.

On ne peut pas tout faire en même temps. On s'est attaché à mettre en place une tarification qui est remarquable au niveau de l'eau. On a fait une première étape, il y en aura peut-être d'autres y compris pourquoi pas tenir compte des ressources des ménages pour encore améliorer les choses ? Mais aujourd'hui on n'en a pas encore les moyens ».

Jean-Marie BUONUMANO :

« Première remarque : quand on a déposé le recours auprès du Tribunal Administratif vous avez été le premier à nous en remercier dans la mesure où vous vouliez savoir exactement où on en était avec la régie de l'eau. Donc, au départ, vous étiez assez satisfait que nous ayons déposé ce recours ».

Monsieur le Maire :

« Pas du tout. Ça permettait, par une juridiction qui est le Tribunal Administratif, de nous dire le statut de cette fameuse régie qui avait fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de salive. Je me rappelle des débats homériques avec mon amie Madame Marcelle VIDAL. On était sûr de nous, on était conseillé par le percepteur qui nous disait « budget annexe, vous avez la possibilité de basculer ». On l'a fait tout à fait légitimement. Vous vouliez nous coincer, c'est votre rôle sinon on n'est pas dans l'opposition.

Le problème c'est que le Tribunal Administratif vous a donné tort et trois ans plus tard, par l'intermédiaire de Monsieur MASCARELLI, vous nous dites « faites des bénéficiés pour les basculer ».

David MASCARELLI :

« Je n'ai pas dit ça ! C'est hallucinant ! En écoutant le compte-rendu on verra si j'ai dit ça ».

Monsieur le Maire :

« Disons que j'ai anticipé ».

David MASCARELLI :

« N'anticipez pas, vous vous trompez ».

Monsieur le Maire :

« Faire des bénéficiés au niveau de la régie pour ne rien en faire ça sert à quoi ? »

**David MASCARELLI :**

**« Cela veut dire redistribuer sur le tarif, par exemple. Arrêtez d'anticiper ! »**

**Monsieur le Maire :**

**« On est sur le débat d'orientations budgétaires. Il me semble que quand vous avez pris la parole vous nous donniez des conseils pour augmenter les recettes ».**

**David MASCARELLI :**

**« J'avais une proposition sur le budget principal et une proposition sur le budget de la régie de l'eau ».**

**Frédéric RAYS :**

**« Je n'irai pas loin avec les recettes que vous nous proposez pour le budget principal ».**

**Jean-Marie BUONUMANO :**

**« Deuxième remarque : quand vous dites qu'on vous a laissé le bébé pour le réseau de secours, on a reçu la lettre du Préfet en 2006. On lui a demandé des précisions pour savoir à qui incombait les travaux. On a reçu la réponse du Préfet en décembre 2007, c'est-à-dire à trois mois des élections. C'est pour ça qu'on n'a pas pu prendre les mesures qui s'imposaient. Tout simplement. On n'a laissé aucun bébé ».**

**Monsieur le Maire :**

**« Toujours est-il qu'on nous a demandé de s'occuper de ce dossier très rapidement. Si vous en aviez initié les prémices ça nous aurait bien arrangé parce que c'est un dossier excessivement compliqué ».**

Le Conseil Municipal :

➤ **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2012.

2<sup>ème</sup> délibération :

**10/2012 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 - Réfection de la toiture de l'école primaire Martinat**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

L'assemblée est informée de la nécessité de rénover la toiture de l'école primaire Joseph Martinat qui présente des désordres lors des intempéries : infiltrations d'eau et chutes de tuiles.

Le coût de ces travaux est estimé à 50.000 € HT.

Cette dépense sera inscrite au budget communal sous l'opération n° 66.

Afin de financer cette opération, il est proposé au conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, exercice 2012.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE :**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour financer la réfection de la toiture de l'école primaire Martinat.

**David MASCARELLI demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :**

**« De mémoire vous aviez voté une convention pour l'installation de panneaux solaires lors de la réfection des toitures sur les bâtiments communaux ».**

**Emmanuelle VAUCHER :**

« Ce n'est pas allé plus loin parce qu'on était surtout sur du photovoltaïque et aujourd'hui, avec le recul que l'on a, la problématique du photovoltaïque fait que tout le monde a reculé. En plus, peu de temps après, EDF a annoncé aussi qu'ils ne donnaient plus les sommes allouées aux kilowatt heure qui étaient fabriqués dans ce contexte-là ».

**Jean-Pierre DUHAL :**

« J'ajouterai : pour ce qui concerne l'utilisation des chauffe-eau solaires classiques -puisqu'en fait c'est la pratique d'eau chaude que l'on peut envisager- on s'est aperçu au travers de réunions avec les organismes compétents que curieusement, lorsqu'il s'agissait d'installer ce type de matériel sur des bâtiments qui n'étaient pas utilisés toute l'année, la préconisation qui était faite à l'époque était de couvrir ces chauffe-eau parce qu'il y avait une production toujours de chaleur mais pas de consommation. Il y avait un problème à ce niveau-là. Ce qui fait que même si nous avons toutes les bonnes intentions du monde je me vois mal, pendant les vacances scolaires, faire bâcher tous les toits des écoles. Pour l'instant, oui, mais il faudrait peut-être attendre de trouver d'autres solutions pour que ce soit plus efficace ».

**Jean-Marie BUONUMANO :**

« D'où la nécessité, aujourd'hui, de maintenir le nucléaire. Tout simplement. »

3<sup>ème</sup> délibération :

**11/2012 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 - Réalisation des travaux de second œuvre de la crèche Saint Roch**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le gros œuvre de la crèche Saint Roch sera livré en dation à la commune de Roquevaire par la SA d'HLM Logis Méditerranée, en juillet 2012, dans le cadre de la réalisation d'un programme de 28 logements locatifs sociaux.

La crèche occupe 440 m<sup>2</sup> en rez de chaussée de cet immeuble de logements. Les travaux de second œuvre sont prévus pour septembre 2012.

Le coût de ces travaux est estimé à 350.000 € HT.

Cette dépense sera inscrite au budget communal sous l'opération n° 56.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, exercice 2012.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré  
**A L'UNANIMITE :**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour financer les travaux de second œuvre de la crèche Saint Roch.

4<sup>ème</sup> délibération :

**12/2012 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 - Etudes et travaux préalables pour le réaménagement des boulevards Piot et Clémenceau - 1<sup>ère</sup> phase**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le projet d'aménagement des boulevards Piot et Clémenceau représente un enjeu d'aménagement urbain car ces boulevards sont destinés à devenir les axes majeurs de la future organisation urbaine. En effet, ces voies relieront la route départementale 96 à la future voie de Valdonne.

Ce projet nécessite la réalisation d'études et de travaux préalables tels la plantation d'arbres et le déplacement de réseaux divers.

Le coût de ces travaux est estimé à 190.000 € HT.

Cette dépense sera inscrite au budget communal sous l'opération n° 699.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, exercice 2012.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré  
**A L'UNANIMITE :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour financer les études et les travaux préalables au réaménagement des boulevards Piot et Clémenceau.

**Jean-Pierre DUHAL** précise que le coût de ces travaux comprend, dans un premier temps, des études préalables nécessaires, l'arrachage des arbres et les plantations de nouveaux arbres disposés différemment. Et surtout lors d'un précédent conseil municipal une convention avec le SMED a été adoptée prévoyant des travaux d'enfouissement qui sont compris dans ces travaux dits préliminaires.

**Jean-Marie BUONUMANO** demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :

« Puisqu'on parle de la future voie de Valdonne, Monsieur le Maire accepterez-vous l'ouverture de la voie de Valdonne sans parking à proximité des gares, sans mur anti-bruit aux endroits habités et surtout la construction de 10 000 logements autour de cette même voie ?

**Je cite le compte-rendu de l'atelier de la voie de Valdonne du 15 février 2011 :**

« A partir des objectifs démographiques définis dans le cadre du SCOT, à savoir 120 000 habitants à l'horizon 2030, actuellement le territoire en compte 103 000, il est nécessaire de construire environ 10 000 logements ».

**Monsieur le Maire :**

« Pas autour de la voie de Valdonne, sur l'Agglo ! »

**Emmanuelle VAUCHER :**

« Ce qui avait été présenté à ce moment-là c'est une étude qui a été proposée par un bureau, en effet liée à l'habitation. Ils ont essayé de voir, d'envisager autour de la voie de Valdonne tout ce qui pouvait être créé. Il est évident qu'ils ont fait des propositions qui, parfois, étaient des plus farfelues. Tout le monde s'en est aperçu. Ça ne veut pas dire qu'elles sont toutes bonnes ou toutes mauvaises. Certaines peuvent être développées. Ce sont uniquement des hypothèses de travail. Il ne faut pas prendre ça pour argent comptant ».

**Monsieur le Maire :**

« La voie de Valdonne doit faire 17 kms entre Aubagne et La Bouilladisse. Il y a un côté et l'autre, si on multiplie 17 par 2 on a 34 kms. Divisez les chiffres que vous avez donnés par 34 kms et vous verrez ce que ça donne. C'est n'importe quoi ! Il faut arrêter ! Ce sont des objectifs au niveau d'une agglomération ».

**Frédéric RAYS :**

« Par contre, sachez qu'il n'y aura pas de murs anti-bruit parce que ce n'est pas justifié, c'est un tram train ».

**François RIVET :**

**« Le dossier est très compliqué. C'est très technique, on peut dire des tas de choses. Concernant le bruit, c'est un tram train qui circulera, ce n'est pas une micheline diesel. Sur Marseille le tram est particulièrement peu bruyant, voire dangereux, il passe son temps à klaxonner. Les trams trains qui circuleront seront à peu près au même niveau sonore. Ceci étant, rien ne dit que demain il n'y aura pas, par endroit, des murs anti-bruit où les maisons sont très près ».**

**Francis SETTA :**

**« J'ai été invité chez des personnes qui habitent Boulevard Chave. Quant le tramway passe, on l'entend ».**

**5<sup>ème</sup> délibération :**

**13/2012 - Demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local - Exercice 2012 - Sécurisation des locaux des services techniques municipaux par vidéo surveillance**

Rapporteur : Jean-Pierre DUHAL, Adjoint.

Le bâtiment et les abords des services techniques municipaux situés au quartier Saint Vincent ont plusieurs fois fait l'objet d'intrusions, de vols et de dégradations. Afin de prévenir ces actes de malveillance, il est envisagé de sécuriser les services techniques par un dispositif de vidéo protection. Cela consiste à placer des caméras de surveillance qui permettront d'enregistrer les événements en continu.

Ce projet est estimé à 9 715 € HT.

Cette dépense sera inscrite au budget communal sous l'opération n° 42.

Afin de financer cette opération, il est proposé au Conseil municipal de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local, exercice 2012.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré  
**A L'UNANIMITE :**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général des Bouches du Rhône pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds Départemental d'Aide au Développement Local pour financer la sécurisation des locaux des services techniques municipaux par vidéo surveillance.

**Jean-Marie BUONUMANO demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :**

**« A quand la vidéosurveillance dans Roquevaire ? Est-ce que vous êtes toujours dans la réflexion ? Cela fait deux ans que vous êtes dans la réflexion ».**

**Monsieur le Maire :**

**« C'est un dossier qui mûrit et je pense que la pose de ces caméras de vidéosurveillance au niveau de nos services techniques devrait nous permettre de faire encore plus avancer la réflexion ».**

**Francis SETTA :**

**« Quel est le but de la vidéosurveillance dans les services techniques ? C'est pour surveiller les employés ? Je ne comprends pas l'intérêt ».**

**Jean-Pierre DUHAL :**

**« Je ne pense pas que nos employés fassent les 3/8. C'est donc pour réellement surveiller ce qui se passe la nuit. On a eu deux vols de camion dont un récemment. C'est pour essayer de dissuader, autant que faire se peut, les voleurs potentiels ».**



**Monsieur le Maire :**

**« Et bien évidemment, ce n'est pas pour surveiller nos employés qui ont toute notre confiance. Je tiens à l'affirmer ici, devant tout le monde ».**

**6<sup>ème</sup> délibération :**

**14/2012 - Modification du règlement intérieur de la formation des agents**

**Monsieur le Maire donne la parole à Bernard ODORE :**

**« Le CNFPT a voté, dans son conseil d'administration du 26/10/2011, l'arrêt du remboursement des frais de transport gardant simplement à sa charge l'hébergement et la restauration.**

**Avec la décision de stabiliser le volume des formations et celle d'augmenter le nombre de stagiaires par session, cette mesure vise à compenser la perte des recettes du CNFPT.**

**Nous avons voté une délibération parce que le Gouvernement nous obligeait à réduire de 1 à 0.9 % sur la masse salariale la cotisation de la collectivité.**

**Bien que le Président du conseil d'administration du CNFPT ait tenté de déposer un amendement afin de conserver le 1 % avec l'appui des délibérations de 18 000 communes environnantes, celui-ci a été refusé par l'Etat sous prétexte que cette mesure doit d'abord passer au Sénat.**

**On espère que le changement au Sénat -et peut-être celui qui se profile aux présidentielles- ouvre la perspective du rétablissement du 1 %.**

**Cette mesure vise encore les salariés et, au travers, notre municipalité puisque pour la Mairie de Roquevaire l'accent est mis sur la politique de la formation. La preuve, dernièrement notre responsable de l'état-civil a réussi le concours de rédacteur en interne et sera prochainement nommée.**

**Comme quoi notre politique de formation porte ses fruits et les agents en tirent des bénéfices.**

**Aussi, Monsieur le Maire, pouvez-vous soumettre au vote ce règlement intérieur de la formation des agents qui comporte la modification des frais de remboursement des transports n'excédant pas 150 kms AR et pour ceux au-delà de 150 kms AR, ils seront pris sur la base d'un billet SNCF 2<sup>e</sup> classe que la Mairie, bien sûr, prendra à sa charge.**

**Cette question avait été traitée au CTP du 06/02/2012 ».**

Texte de la délibération :

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi N° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la Fonction Publique Territoriale ;

VU le règlement intérieur de la formation des agents adopté le 18 décembre 2008 et modifié ;

CONSIDERANT que le CNFPT cesse au 1<sup>er</sup> janvier 2012 le remboursement des frais de transport ;

CONSIDERANT que la Commune veut poursuivre son engagement pour la formation des agents municipaux ;

VU l'avis du Comité Technique Paritaire du 06 février 2012 ;

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après en avoir délibéré  
**A L'UNANIMITE :**

➤ PROPOSE de prendre en charge les frais de transport ;

➤ ADOPTE les modifications du règlement intérieur dans le § IV du chapitre IX.

7<sup>ème</sup> délibération :

**15/2012 - Désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol**

Rapporteur : Maurice CAPEL, Adjoint.

VU le décret n° 2055-1260 du 04 octobre 2005 relatif à la composition des Conseils d'Administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux ;

VU la délibération n° 47 en date du 19/05/2008 ;

CONSIDERANT que le mandat des membres du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire- Auriol arrive à son terme ;

CONSIDERANT que la désignation de deux membres au sein de Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol doit se faire au scrutin secret à la majorité absolue ;

Nombre de listes présentées : 2

Première liste :

Titulaire : Yves MESNARD  
Suppléante : Raouda ALA

Deuxième liste :

Titulaire : Francis SETTA  
Suppléant : Jean-François MAS

Résultat du vote :

Première liste : 23

Deuxième liste : 6

- Monsieur Yves MESNARD et Madame Raouda ALA sont élus pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol.

8<sup>ème</sup> délibération :

**16/2012 - Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol Présidence du Conseil d'Administration**

Rapporteur : Maurice CAPEL, Adjoint.

VU la délibération n° 15/2012 du Conseil Municipal de Roquevaire relative à la désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol ;

VU la délibération n° 13/2012 en date du 20 février 2012 du Conseil Municipal d'Auriol relative à la désignation des représentants de la commune au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner le Président du conseil d'Administration parmi les représentants des communes de Roquevaire et d'Auriol en tenant compte du régime des incompatibilités au regard des dispositions de l'article L. 314-8 du code de l'Action Sociale et des Familles ;

Il est proposé au Conseil Municipal la candidature de Monsieur Yves MESNARD, Maire.

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret.

- Sur 29 voix, Monsieur Yves MESNARD obtient 23 voix et est désigné comme Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Publique Intercommunale de Roquevaire-Auriol.

## Question diverse

Francis SETTA demande la parole. Monsieur le Maire la lui donne :

« Les encombrants, les poubelles, encore une fois c'est atroce ! Ce week-end c'était l'apothéose ».

Monsieur le Maire :

« Dès ce matin on a été informé de la situation et, bien évidemment, on a demandé à l'Agglo d'intervenir. Personnellement je me suis déplacé à l'ancienne Mairie à Roquevaire où un de nos concitoyens n'avait rien trouvé de mieux que de déménager des meubles. Il y en avait partout. On a un vrai problème de citoyenneté ».

Francis SETTA :

« Ce n'est pas systématiquement l'histoire des meubles ; il y a aussi les containers qui débordent. J'habite le centre du village et je vois que les gens ne mettent pas toujours à côté. Les containers sont bombus. Il n'y en a pas assez ».

Monsieur le Maire :

« On fera remonter ».

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 15

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu de la séance publique est affiché dans la huitaine.

Roquevaire, le 13/03/2012  
Le Maire